

S'adressant à des jeunes gens âgés de 16 ans minimum, déjà initiés à la pratique du théâtre, ce cursus est organisé en trois cycles de formation, dont un cycle d'orientation professionnelle préparant aux concours d'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du théâtre. Les valeurs d'engagement personnel, d'assiduité aux cours, de goût de l'effort, de disponibilité aux propositions de l'établissement sont requises, tout particulièrement l'intérêt pour les programmations de spectacle vivant développées par les structures professionnelles de diffusion artistique, partenaires du conservatoire.

LE DEUXIEME CYCLE « ART DRAMATIQUE » (cursus général)

A partir de 16 ans.

Durée du cycle : 1 à 2 ans.

Objectif :

Poser les bases de l'art théâtral à travers des enseignements visant à

- l'acquisition d'une aisance corporelle et vocale,
- la pratique du jeu théâtral par l'improvisation et l'appropriation de textes du répertoire,
- la construction d'une culture théâtrale,
- l'exploration de divers modes d'expression artistique, musicale notamment.

Admission sur concours d'entrée, après une période probatoire de quelques semaines.

Enseignements en collectif, à raison de 4h hebdomadaires de cours ou de travaux dirigés.

Activités complémentaires : mises en situation artistique devant public ainsi qu'une « pratique du spectateur » (spectacles, expositions, concerts...) sont encouragées.

Evaluation continue



LE TROISIEME CYCLE « ART DRAMATIQUE » (cursus général)

A partir de 17 ans.

Durée du cycle : 2 à 3 ans

Objectif : consolider les bases de l'art théâtral en s'attachant :

- au développement de l'aisance corporelle et vocale,
- à la construction du travail d'interprétation,
- à l'approfondissement de la culture théâtrale,
- et à la pratique de divers modes d'expression artistique.

Admission dans la continuité des études effectuées en 2e cycle au conservatoire, ou sur concours d'entrée, après une période probatoire de quelques semaines.

Enseignements en cours collectifs, à raison de 6 à 10h hebdomadaires de cours ou de travaux dirigés.

Activités complémentaires : mises en situation artistique devant public ainsi qu'une « pratique du spectateur » (spectacles, expositions, concerts...) sont encouragées.

Evaluation continue. A la fin du cycle, un Certificat d'études théâtrales est décerné à l'élève, sur examen et sur la base du contrôle continu.



LE CYCLE ORIENTATION PROFESSIONNELLE « ART DRAMATIQUE » (COP) DISPOSITIF PREPARATOIRE A L'ENTREE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (cursus renforcé)

A partir de 18 ans, destiné aux jeunes acteurs envisageant donner une orientation professionnelle à leurs études artistiques.

Admission sur concours d'entrée.

Le volume d'enseignement en COP représente 1054h de cours et de travaux dirigés réparties sur 2 années.

Cycle d'enseignement se concluant par un **Diplôme d'études théâtrales** (DET),

La structure des enseignements dispensés dans ce cadre repose sur les dispositions du décret ministériel n°2005-675 du 16 juin 2005 et sur le schéma d'orientation pédagogique publié par le Ministère de la culture et de la communication (version 2006).

Pour l'année 2018-2019, il fera également référence aux dispositions du décret n°2017-718 du 2 mai 2017 (section 3, Art. R. 759-9 et suivants) et de l'arrêté du 5 janvier 2018 (article 7). Ces dispositions seront déclinées dans la perspective d'un agrément ministériel qui sera sollicité pour l'année scolaire 2019-2020.



à télécharger

[Flyer département d'art dramatique](#)

